CÔTE COURS

RÈGLEMENT STUDIO CÔTÉ COURS 2025-2026

1. **Validité de l'inscription** : L'inscription peut se faire en tout temps et est disponible sur le site internet www.cotecours.ch. L'inscription vous engage pour un trimestre.
2. **Paiement anticipé :** La facture est envoyée par email avant le début de chaque trimestre. Le paiement est à effectuer avant le 25 du mois précédent le début du trimestre. Les paiements se font par e-banking uniquement. Si l'élève rejoint les cours en cours de trimestre, une facture au pro-rata lui sera alors envoyée au moment de l'inscription. Le paiement devra être effectué dans les 7 jours ouvrables.
3. **Frais d'inscription annuels** : 25.- CHF à régler avec le premier versement trimestriel.
4. **Cours d'essai** : Chaque élève peut demander un cours d'essai gratuit
5. **Retards de paiement** : En cas de retard de paiement et après avoir effectué au minimum 2 rappels écrits, le dossier sera transmis à notre agence externe de recouvrement
6. **Absences** : Les leçons manquées par l'élève ne sont ni remplacées ni remboursées.
7. **Vacances et jours fériés** : Les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires, ainsi que les jours fériés vaudois.
8. **Responsabilité** : Les élèves doivent rembourser toute dégradation du matériel ou des lieux.
9. **Assurance** : L'élève n'est pas couvert contre les accidents ni pour les objets perdus, volés ou oubliés. Nous déclinons toute responsabilité.
10. **Remplacement des profs** : Les cours peuvent être assurés par des remplaçants qualifiés si nécessaire.
11. **Exclusion** : Possible en cas de non-paiement ou de comportement inapproprié.
12. **Annulation de cours** : Si moins de 5 inscrits, le cours peut être annulé.
13. **Utilisation d'images/vidéos** : Le Studio peut utiliser les images et vidéos de cours/spectacles à des fins promotionnelles. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant y figure, merci de nous en faire part.
14. **Stationnement** : Places blanches devant et aux alentours du Studio.
15. **COVID-19** : En cas de limitation du nombre d'élèves, priorité selon l'ordre d'inscription. Les cours seront alors accessibles en Zoom, mais les mensualités restent dues.